

L'ABÉCÉDAIRE DE L'AMÉNAGEMENT DES PARCS VILLE D'OTTAWA

Modifié en 2015



Renseignements généraux sur les parcs



- « Si le XX^e siècle a été dédié aux immeubles, le XXI^e siècle sera celui des espaces entre eux. » - Christopher Hume
- Dans le monde entier, l'intérêt à l'égard des lieux publics communautaires tels que les parcs, carrés publics, places et autres piazzas n'a jamais été aussi important.
- Les politiciens municipaux se rendent compte que les parcs ne sont pas des frivolités de la société civile, mais bien une nécessité en milieu urbain.
- L'avenir appartiendra aux villes; au Canada, plus de 80 pour cent de la population vit désormais dans des centres urbains.

Renseignements généraux (suite)



- Pour la première fois de l'histoire, plus de la moitié de la population mondiale habite dans des villes; or, cette croissance des populations urbaines s'accompagne d'un besoin grandissant d'espaces d'agrément communautaires.
- Les nouveaux citadins ont plus tendance à vivre dans de grands immeubles de copropriétés.
- Ils s'attendent donc à ce que la ville leur offre de nombreuses caractéristiques que les propriétaires de maisons tiennent pour acquises.
- Au Canada, la vie urbaine est devenue plus européenne; nous ne *vivons* plus seulement en ville, nous y *habitons*. La ville est un lieu où on mange, on boit, on s'installe dehors, on rencontre des amis ou on regarde tout simplement passer un défilé.

Renseignements généraux (suite)



- Le pionnier de l'architecture paysagère, Frederick Law Olmstead, concevait son travail dans le cadre d'un plus grand effort destiné à civiliser l'humanité et à améliorer la vie des gens qui vivaient entassés, dans des lieux exigus et insalubres.
- Sa croyance dans les pouvoirs revitalisants de la nature était largement partagée.
- Les gens adorent les parcs et les espaces verts.
- Les parcs sont des lieux spéciaux qui évoquent des sentiments de bonheur, des souvenirs d'enfance, des événements particuliers, la nature, l'aventure, la santé, les sports et les camps d'été.

Parcs de la Ville d'Ottawa



Un parc de la Ville d'Ottawa désigne une parcelle de terrain que la municipalité a obtenue dans le cadre de l'assignation de terrains à la création de parcs ou d'autres moyens d'acquisition (achat, cession), et qu'elle destine à des lieux de loisirs actifs et passifs réservés au public.

Parcs



Les parcs de la Ville d'Ottawa offrent de nombreux avantages à leurs communautés, tels que :

- lieux de rencontre
- aires de jeu
- aires de conditionnement physique et de santé
- espaces de détente
- grands espaces à parcourir
- nature
- événements spéciaux

Les parcs de la Ville d'Ottawa revêtent toutes sortes de formes et de tailles et peuvent accueillir :



Et beaucoup plus.

1. L'évolution des parcs publics



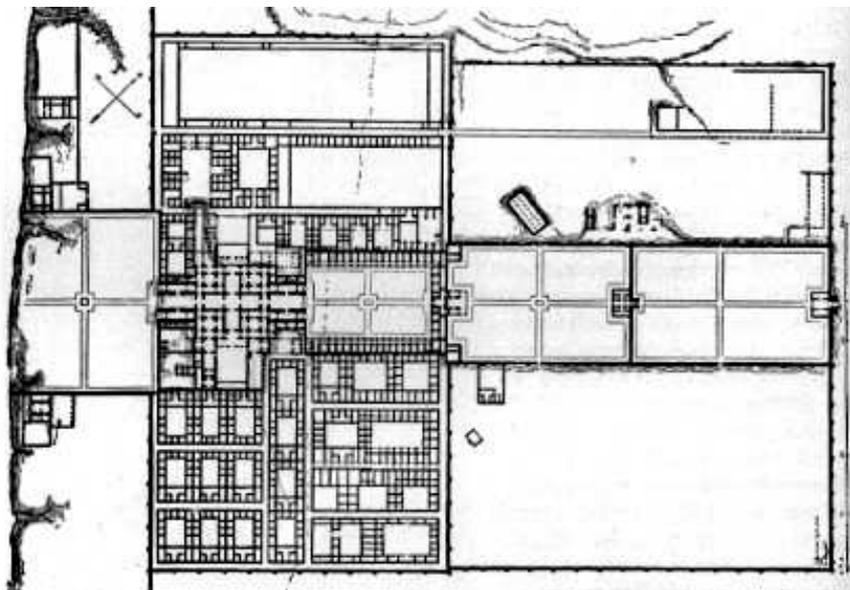
L'évolution des parcs publics

- Les parcs n'ont pas toujours existé sous forme d'espaces publics communautaires. Cette section de l'Abécédaire donne un aperçu de l'évolution des parcs publics.
- Commençons par les jardins Perses ou « jardins des paradis », qui semblent remonter à 4 000 ans av. J.-C., et sont à l'origine de l'idéal du jardin occidental.
- Paradis - Ancien mot farsi (iranien) désignant des jardins exceptionnels - paridiz.
- Plan transversal typique des jardins des paradis perses - les quatre fleuves du paradis.
- Les chrétiens ont adopté ce terme pour décrire le jardin d'Éden ou paradis sur terre.
- Ces jardins offraient une protection contre les conflits humains et les conditions environnementales, ainsi qu'un lieu de repos, de réflexion et de rassemblement, créant un paradis terrestre.

Jardins des paradis perses et influences

PLAN AU SOL DU PALAIS DE BALKUWARA,

SAMARIE



Tombe de Nebamon- Fresque de Thèbes XVIII^e d., 1400-1350. av. J.-C.

Évolution des parcs (suite)

- En Grèce, en Perse et en Asie, les jardins étaient conçus comme une extension des demeures.
- Les jardins des grands domaines de Rome ont mené l'idée du paradis vers de nouveaux sommets.
- Ils ont fait des jardins des villas privées les premiers parcs municipaux, et les ont prolongés jusqu'aux berges du Tibre.
- Le modèle des parcs européens s'inspire des anciens jardins et parcs de l'Empire romain.
- Le concept des parcs ne s'est pas propagé dans l'empire romain (Europe) en raison des situations politiques, des guerres et des invasions.

Le Moyen-Âge

- Les villes européennes ont subi des vagues de destruction et de reconstruction constantes et ont été déchirées par les siècles de guerres tumultueuses du Moyen-Âge.
- Cette situation n'a pas vraiment permis aux villes et aux villages de se développer à l'extérieur des remparts fortifiés et de la mosaïque de petits royaumes.



Le Moyen-Âge - (suite)

En revanche, les jardins privés des cours royales ont prospéré. S'ils n'étaient pas très élaborés ou étendus, ils ont inspiré le concept des beaux espaces extérieurs aux cultures européennes émergentes. Ils foisonnaient de platebandes surélevées, de fontaines et de pergolas protecteurs.



Un environnement extérieur défendu contre un environnement intérieur permissif.

Les cours protégées des monastères isolés procurent des espaces de solitude parmi les plantes médicinales et les herbes et produisent des jardins.

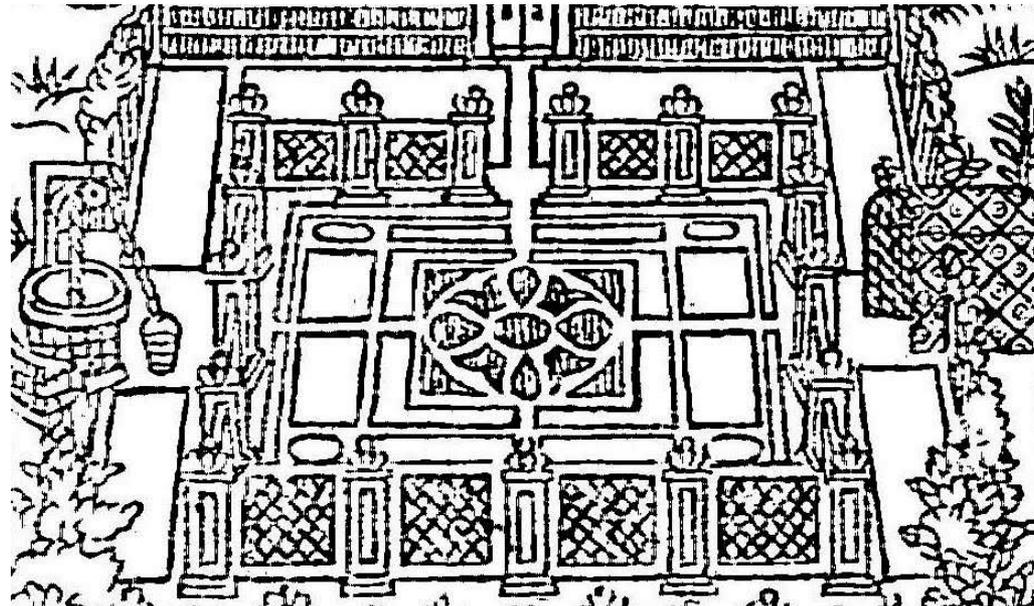


Entre les murs fortifiés et protecteurs des villes et des châteaux, les espaces réservés aux marchés offrent les premiers lieux de réunion et de rassemblement. *Bruges, Flandre*



La Renaissance

- L'espacement des guerres et des invasions de groupes hostiles a permis à cette région d'évoluer.
- Au XV^e siècle, on construit des jardins et des lieux de rencontre dans les villes et villages de toute l'Europe.
- Le pays européen qui comptait le plus grand nombre de jardins et d'espaces verts réservés au public était les Pays-Bas.
 - Les *knot gardens*, des jardins en forme de nœud, se sont répandus dans toute l'Europe.



La Renaissance (suite)

En France, c'est à Catherine de Médicis que l'on doit la conception et la construction du premier parc public, les Tuileries, à Paris, qui est devenu peu après l'un des premiers à être ouvert à tous, à la fin du XVII^e siècle.

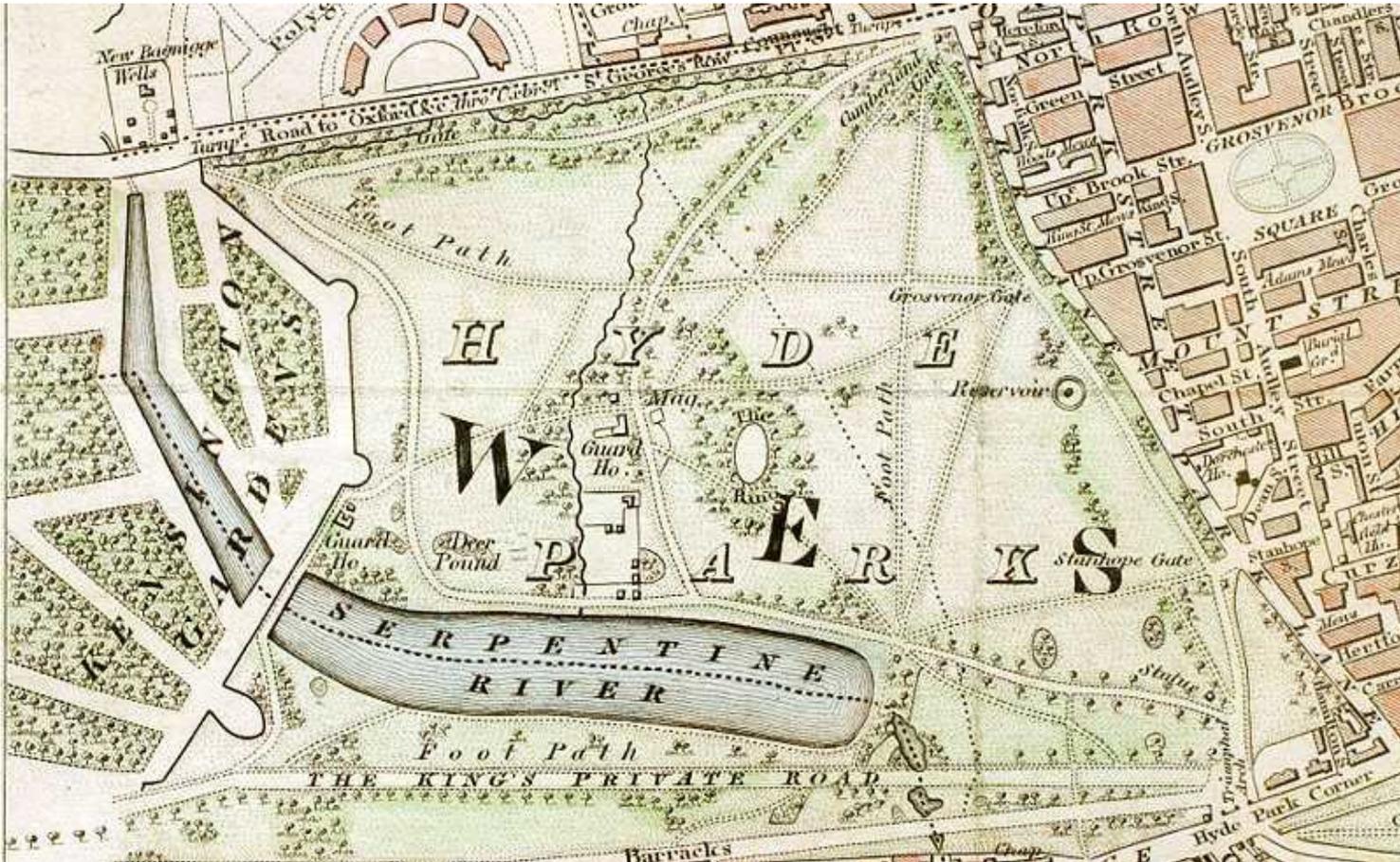


La Révolution industrielle



- Les manufactures, les fabriques et la croissance économique ont dégradé les villes en créant des lieux envahis de fumée et en polluant les fleuves et les cours d'eau. Les conditions environnementales étaient particulièrement mauvaises, seule la campagne permettant d'y échapper.
- Des parcs publics ont vu le jour au milieu des villes et des villages, sous forme de poches de verdure idéalisées.

Hyde Park, Londres



Charles I^{er} a ouvert Hyde Park au public en 1637.

La Révolution industrielle (suite)



- En Angleterre, la transformation officielle des terrains en parcs publics a commencé avec Hyde Park, à Londres, inauguré en 1637.
- Il a été réaménagé en paysage naturaliste en 1728 et a établi une norme de conception pour le réaménagement d'autres parcs tels Green Park (1826), St. James Park (1827) et Regent Park (1835).

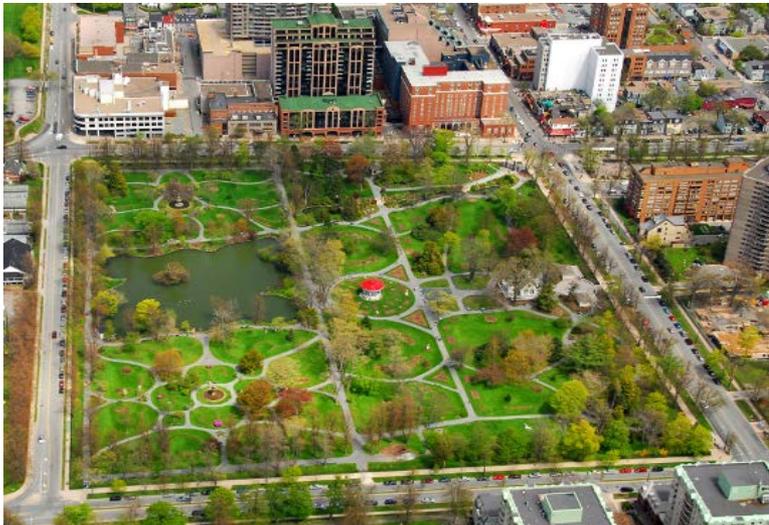
La Révolution industrielle (suite)

- Central Park a été le premier parc public paysagé aux États-Unis et le plus important projet de travaux publics de New York, au XIX^e siècle.
- Les défenseurs de la création du parc ont fait valoir que New York avait besoin d'installations comparables à celles de Londres et de Paris pour se forger une réputation internationale; au XIX^e siècle, l'on croyait en effet que des parcs et espaces verts réputés pour leur beauté étaient essentiels pour toute ville « devenant » un centre cosmopolite et international.
- En 1857, le comité chargé du concours de la Central Park Commission a sélectionné le « Plan Greenwald » de Fredrick Law Olmstead et Calvert Vaux.

Les parcs publics au Canada

- Au XVIIIe siècle , l'Angleterre et la France continuent d'étendre leur présence au Canada.
- De petites communautés commencent à se développer autour des forts, des postes de traite et des ports.
- Au Canada, les ancêtres des parcs publics et des espaces verts sont les cimetières et les places d'armes.
- À mesure que les villes et les villages fleurissent au Canada, un sentiment d'appartenance commence à se manifester.
- L'idée de parcs publics canadiens, comme on en voit en Europe, et leur nécessité remontent à la fin du XVIII^e et au XIX^e siècle.

Les parcs publics au Canada (suite)

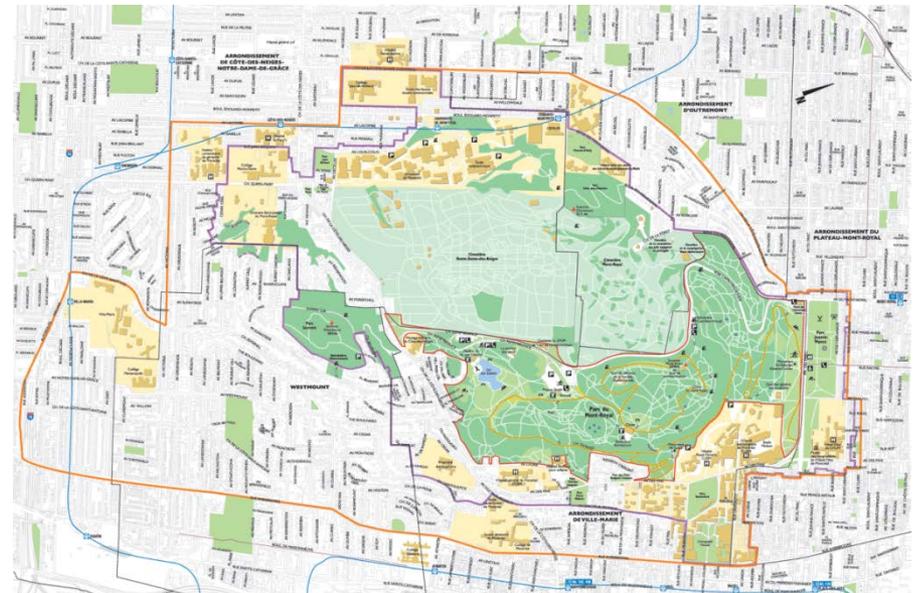


- Les Halifax Commons, une parcelle de terre de 235 acres, ont été cédés par le roi George III en 1763 aux Haligoniens pour qu'ils en fassent usage.
- Il ne reste plus qu'un tiers du terrain original cédé à ce titre.
- Les Jardins publics d'Halifax (1867), de style victorien, ont été aménagés sur la parcelle de terrain originale des Commons.

Les parcs publics au Canada (suite)



- Le parc du Mont-Royal, à Montréal, qui a également été conçu par Frederick Law Olmstead, est l'un des plus grandioses au Canada.
- Le parc du Mont-Royal a été officiellement inauguré le jour de la fête de la Reine Victoria, le mercredi 24 mai 1876.



Les parcs publics au Canada (suite)

- Le parc Stanley est un parc urbain de 404,9 hectares (1 001 acres), qui borde le centre-ville de Vancouver, C.-B.
- Il a été inauguré en 1888 par David Oppenheimer au nom de Lord Stanley of Preston, le gouverneur général du Canada de l'époque. Il est 10 % plus grand que Central Park à New York.



Le concept de cité-jardin

- Réaction à la nécessité d'améliorer la qualité de vie en milieu urbain - ternie par la surpopulation, la congestion et la croissance incontrôlable depuis la Révolution industrielle.
- L'aménagement de pochettes de verdure sous forme de parcs publics au milieu des villes et des villages a donné naissance au concept des cités-jardins.
- Réunit les agréments de la vie urbaine et l'accès aisé à la nature propre au milieu rural.
- En Amérique du Nord, la communauté périurbaine la plus connue est celle de Riverside, à Chicago, également conçue par Olmstead.



Esthétique urbaine et parcs urbains du XX^e siècle

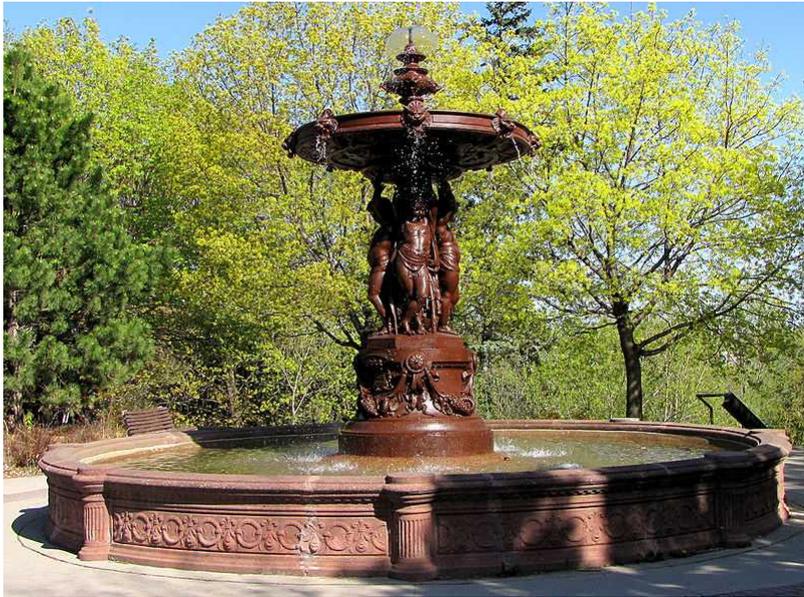
- Reconnaissance des professions d'urbaniste et d'architecte-paysagiste
- Établissement, en 1950, des programmes d'architecture-paysagiste dans toutes les universités des États-Unis et du Canada.
- Création, en 1960, par les architectes-paysagistes, de leur propre titre professionnel, indépendamment de leur partenariat avec les urbanistes
- Priorité désormais accordée à l'esthétique urbaine générale et aux plans d'aménagement des espaces verts, à la conception des communautés, y compris les aires naturelles et les espaces publics.

Les parcs dans la Ville d'Ottawa

- Au XX^e siècle, de nombreuses villes canadiennes ont élaboré des plans d'aménagement des espaces urbains tels que le Plan Mawson pour Calgary.
- Dans les années 1950, la Commission de la capitale nationale a remis à la Ville d'Ottawa le Plan Greber, élaboré par l'urbaniste français Jacques Greber.
- Un plan visant à créer un milieu magnifique et distinctif pour la capitale nationale.
- Ottawa se démarque par ses communautés urbaines, périurbaines et rurales ainsi que par ses terres fédérales.
- La ceinture verte a été créée afin de protéger les terres rurales environnantes contre l'étalement urbain incontrôlé qui caractérisait un grand nombre de villes.

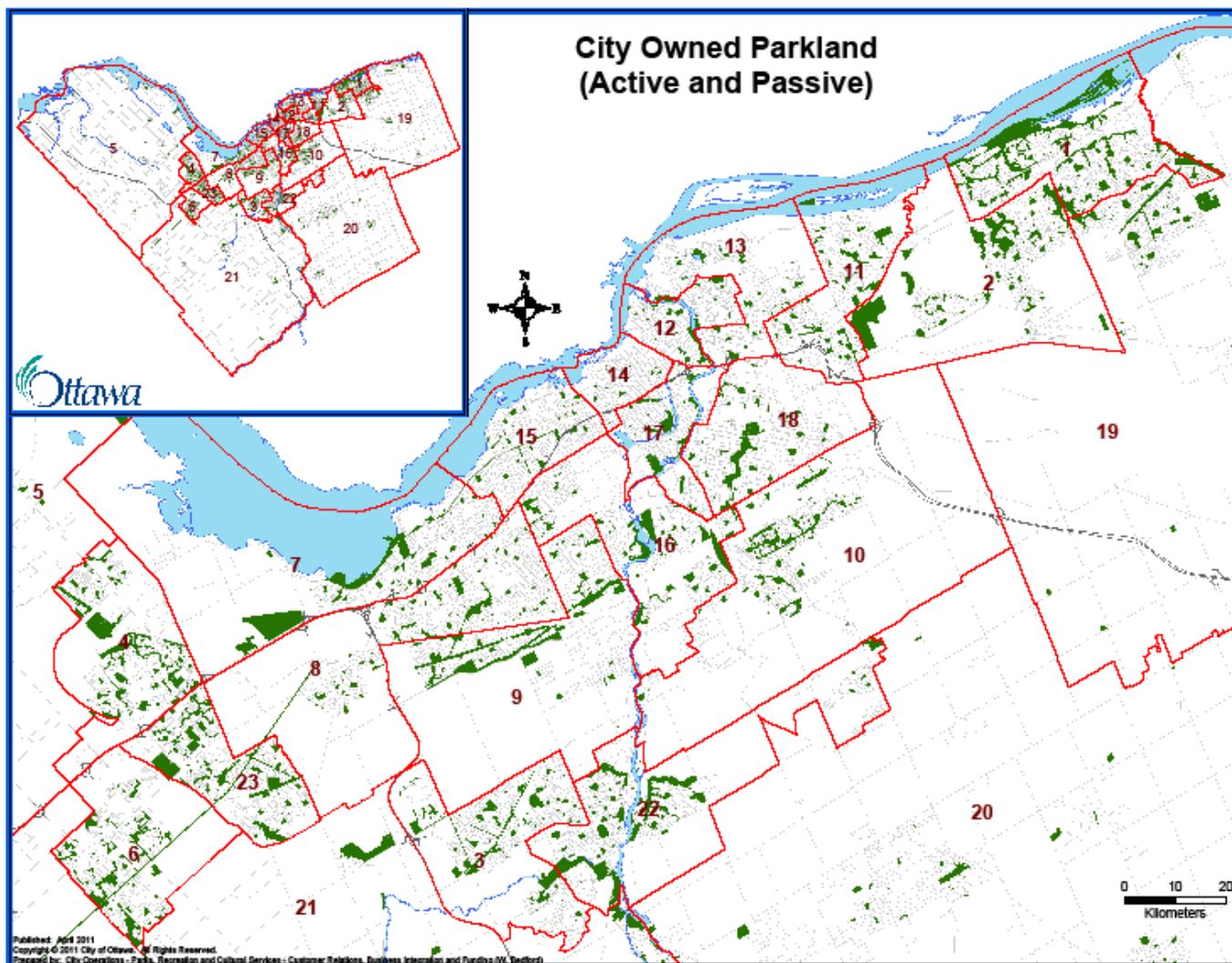


Les parcs dans la Ville d'Ottawa (suite)



- Presque toute cette zone (14 950 hectares) appartient à la Commission de la capitale nationale, qui en assure la gestion.
- Le reste appartient à divers ministères fédéraux et à des propriétaires privés.
- Au seuil de la capitale de la nation, la Ceinture verte constitue un environnement rural riche en ressources naturelles et historiques.
- La Ville d'Ottawa offre une variété unique de parcs allant des anciens parcs municipaux aux nouveaux parcs créés dans le cadre du processus de détermination de terrains.

Carte des parcs de la Ville d'Ottawa



Parcs de la Ville d'Ottawa

- Lien vers la carte électronique pour les renseignements sur les parcs :
- <http://apps104.ottawa.ca/emap/>

The screenshot displays the Ottawa eMAP application interface. At the top, there is a navigation bar with links for Home, Français, Site Map, and Contact Us. Below this is a search bar with the text "Map Options" and a dropdown menu. To the left of the map is a sidebar with search filters and a search button. The main map area shows Brewer Park, a large green area with a pink border, situated near the Ottawa River. The map includes various street names and a legend on the left side.

Application Type: eMAP

Search By: Park

Park Name: Brewer

Search **Help**

Result 1 to 1 of 1

Park Name	Show On Map
BREWER PARK	Show On Map

Map Legend:

- City Facilities
- Parks & Recreation
- Emergency & Protec
- Hospitals
- Senior Housing
- Child Care
- Schools
- Topographic Mappi
- Arts and Culture
- Community Gardens
- Cycling Routes
- Municipal Drains
- Roads
- Transportation
- Property
- 600 metre radius arc
- Zoning By-law (Con
- MNR Provincially Si
- Design Priority Area
- Surface Water
- Archaeological Pote
- Air Photos 2008
- Air Photos 2007 - U
- Air Photos 2005
- Air Photos 2002
- Census Tracts 200E
- Boundaries

Map Scale: 1 : 8,000

Map Dimensions: 4,146 x 3,076 (ft)

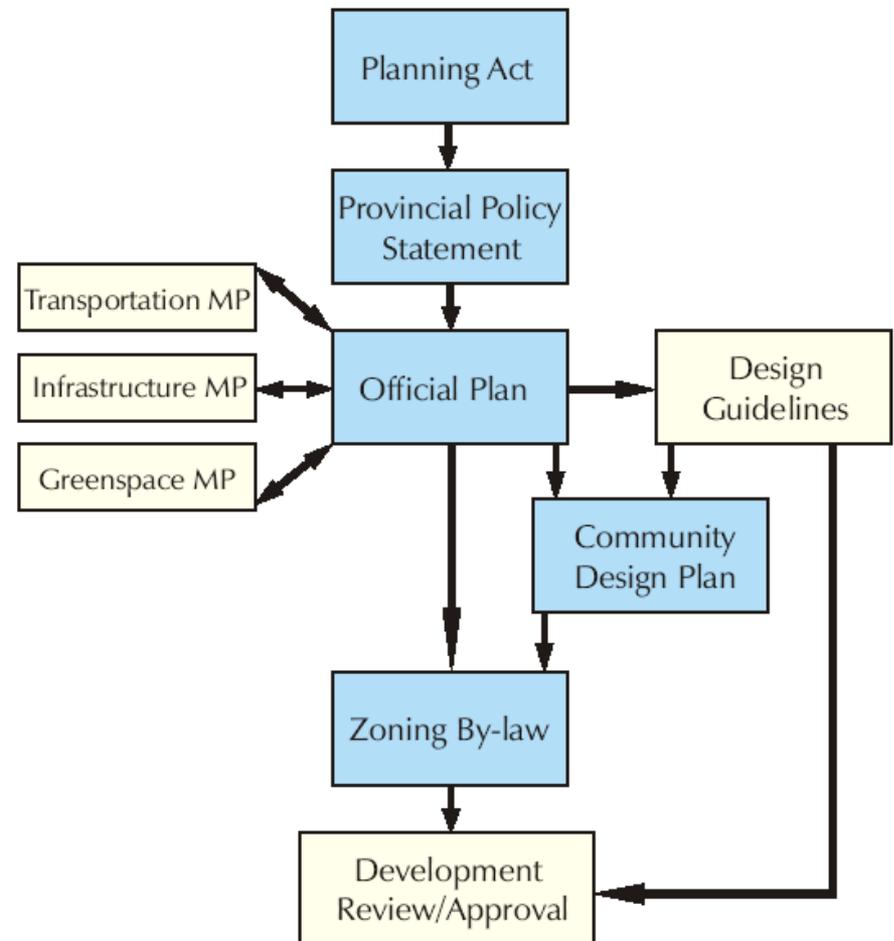
2.

Législation, politiques et règlements ayant une influence sur l'aménagement des parcs



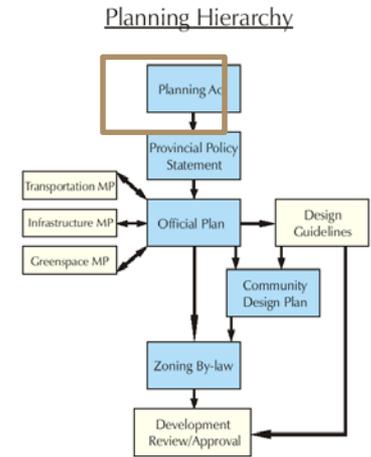
Cadre législatif de l'aménagement des parcs

Planning Hierarchy



Loi sur l'aménagement du territoire

La province établit les règles fondamentales visant l'aménagement du territoire que les municipalités ontariennes doivent respecter.



C'est au moyen de la *Loi sur l'aménagement du territoire* que les municipalités tirent leurs pouvoirs et certains processus connexes.

Art. 42 Cession de terrains pour l'aménagement de parcs

- Surface des terrains requis :

2 % des terrains à vocation commerciale ou industrielle

5 % des terrains aménagés à toute autre fin

Autre exigence d'aménagement résidentiel d'un hectare par
300 unités résidentielles

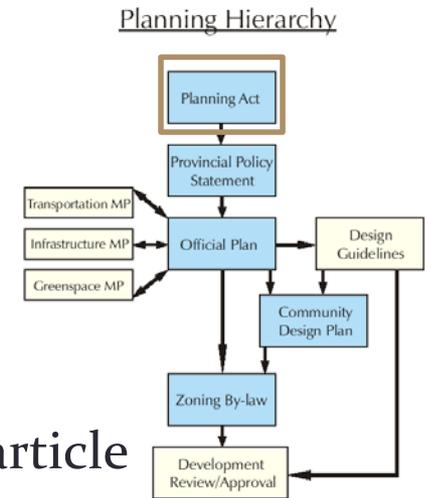
- Le terrain doit être assigné à **des fins de création de parc ou d'autres loisirs**, mais peut être vendu en tout temps.

La Loi sur l'aménagement du territoire (suite)

- Art. 42 - La municipalité peut sinon exiger le **règlement financier** de la valeur du terrain à vocation de parc à céder en vertu du présent article en contrepartie de la cession.
- Établissement du fonds des règlements financiers

Art. 55.1 Terrains à vocation de parc

- L'exigence visant la cession d'un terrain ou un règlement financier en contrepartie peut être établie en tant que **condition** à l'approbation d'une demande d'approbation de lotissement.



Déclaration de principes provinciale

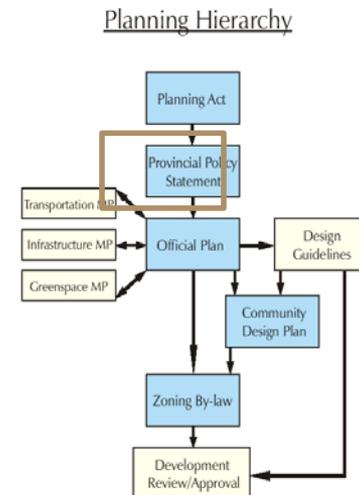
Établit le fondement des politiques régissant l'aménagement et l'utilisation du territoire en Ontario.

Toutes les décisions visant la planification de l'aménagement du territoire doivent « être conformes à » la Déclaration de principes provinciales.

1.0 Création de communautés fortes

1.5 Espaces publics, parcs et espaces verts

1.6 Infrastructures et installations de services publics

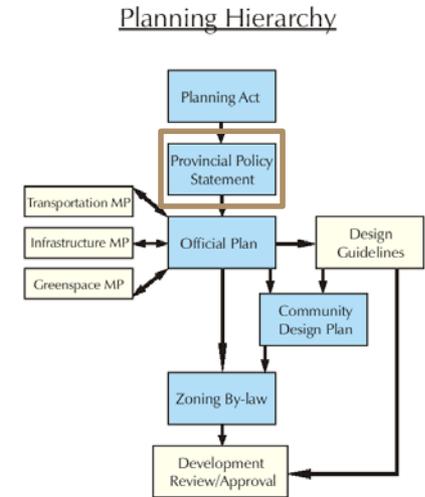


Déclaration de principes provinciale (suite)

2.0 Utilisation et gestion judicieuses des ressources

3.0 Protection de la santé et de la sécurité publiques

Loisir : Désigne toute activité de loisir menée dans un cadre naturel ou bâti à différentes fins tels que l'activité physique, les bienfaits pour la santé, la participation à une activité sportive et le développement de compétences, le plaisir personnel, les interactions sociales positives et l'épanouissement humain.

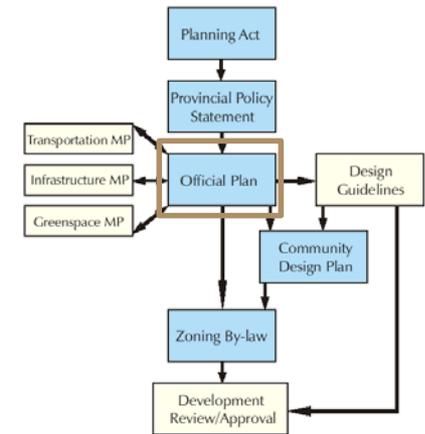


Plan officiel

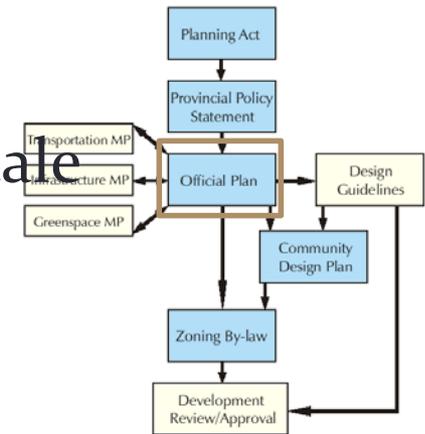
Un Plan officiel (PO) énonce les politiques d'une ville en ce qui a trait à la gestion de la croissance et la manière dont les sols devraient être utilisés.

Un Plan officiel contient les politiques liées aux aspects énoncés dans la Déclaration de principes provinciale et aux questions soulevées dans le cadre de la *Loi sur l'aménagement du territoire* de l'Ontario.

Planning Hierarchy



Planning Hierarchy



Plan officiel (suite)

2.4 Préservation de l'intégrité environnementale

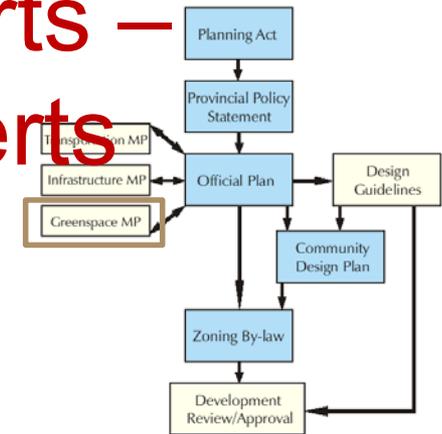
2.4.5 Espaces verts – Désigne la mise en œuvre du Plan directeur des espaces verts

2.5.4 Stratégie pour les parcs et les aires de loisir

1. Les parcs et les aires de loisirs seront reliés au réseau d'espaces verts désigné dans le **Plan directeur des espaces verts**.
2. Le Conseil cherchera à atteindre ses cibles en matière de parcs et de terrains de loisirs dans le secteur urbain conformément aux objectifs du **Plan directeur des espaces verts**.

Plan directeur des espaces verts – Stratégies pour les espaces verts urbains d'Ottawa

Planning Hierarchy



Le Conseil a adopté ce plan afin d'exposer sa vision en matière d'espaces verts urbains :

- un approvisionnement suffisant d'espaces verts;
- facilement accessibles aux résidents;
- constitués en un réseau d'espaces de haute qualité;
- planifiés et entretenus de manière durable.

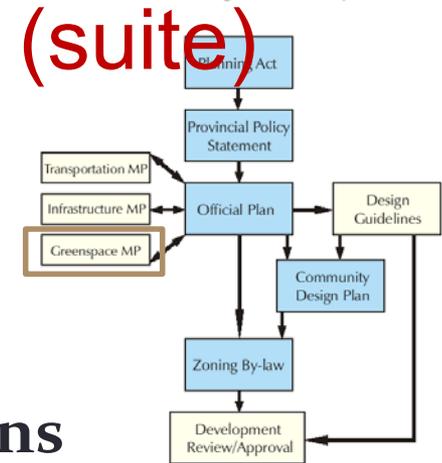
Plan directeur des espaces verts (suite)

L'épine dorsale du Plan directeur est ...

Le réseau d'espaces verts urbains

Il s'agit d'un ensemble continu de terres naturelles, d'espaces libres et de loisirs qui un jour pourrait relier tous les quartiers d'Ottawa à un plus grand réseau rattaché à la Ceinture de verdure et couvrant toute la ville.

Planning Hierarchy

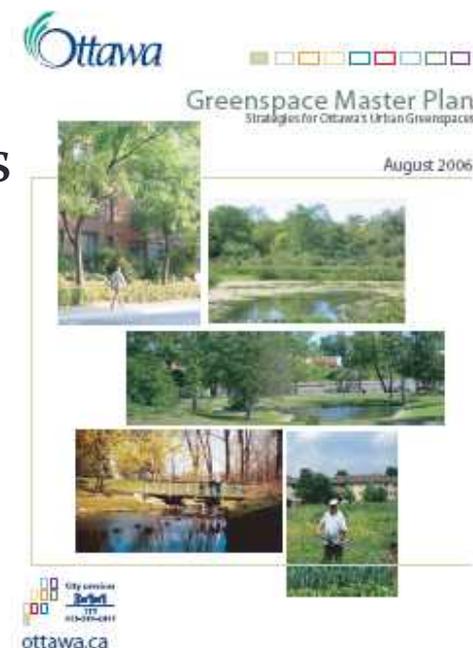
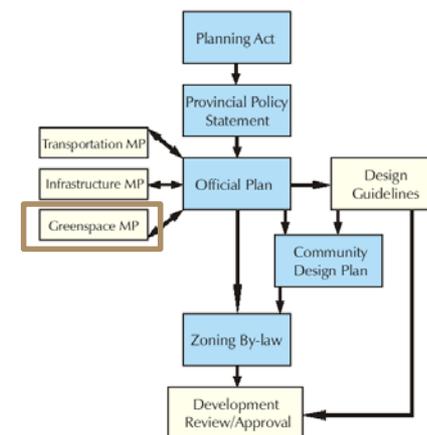


Plan directeur des espaces verts (suite)

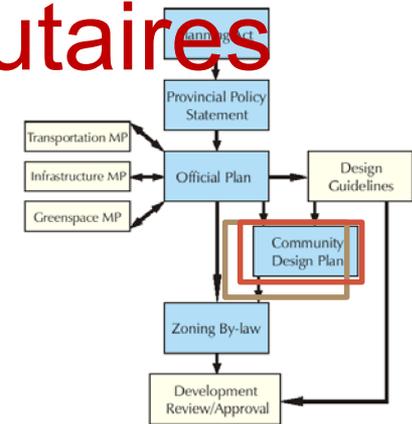
Le Plan directeur des espaces verts propose diverses stratégies en vue de réaliser les objectifs du Conseil en la matière :

- un engagement visant à élargir le réseau de sentiers polyvalents de l'ensemble de la ville;
- la préparation de plans servant à combler les espaces vides dans le réseau;
- l'élaboration de lignes directrices sur la conception de rues vertes et de parcs.

Planning Hierarchy



Plans de conception communautaires (PCC)



- Document approuvé par le Conseil en réponse à la mise en valeur et à la croissance à long terme d'un secteur particulier.
- Ils sont souvent mis en œuvre à l'issue de modifications au Règlement de zonage ou de l'adoption de Plans secondaires.
- Le **PCC de Fernbank** comprend une section de politiques intitulées :
 - « 4.2.7 Réseau d'espaces verts. »

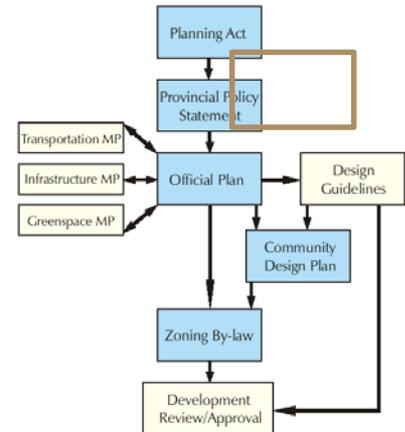
Plans de conception communautaires (suite)

Cette section comprend des directives concernant :

- des caractéristiques naturelles urbaines;
- des secteurs écologiques naturels;
- des espaces libres;
- des villages écologiques;
- la gestion des eaux pluviales;
- un réseau de sentiers;
- des parcs, y compris :

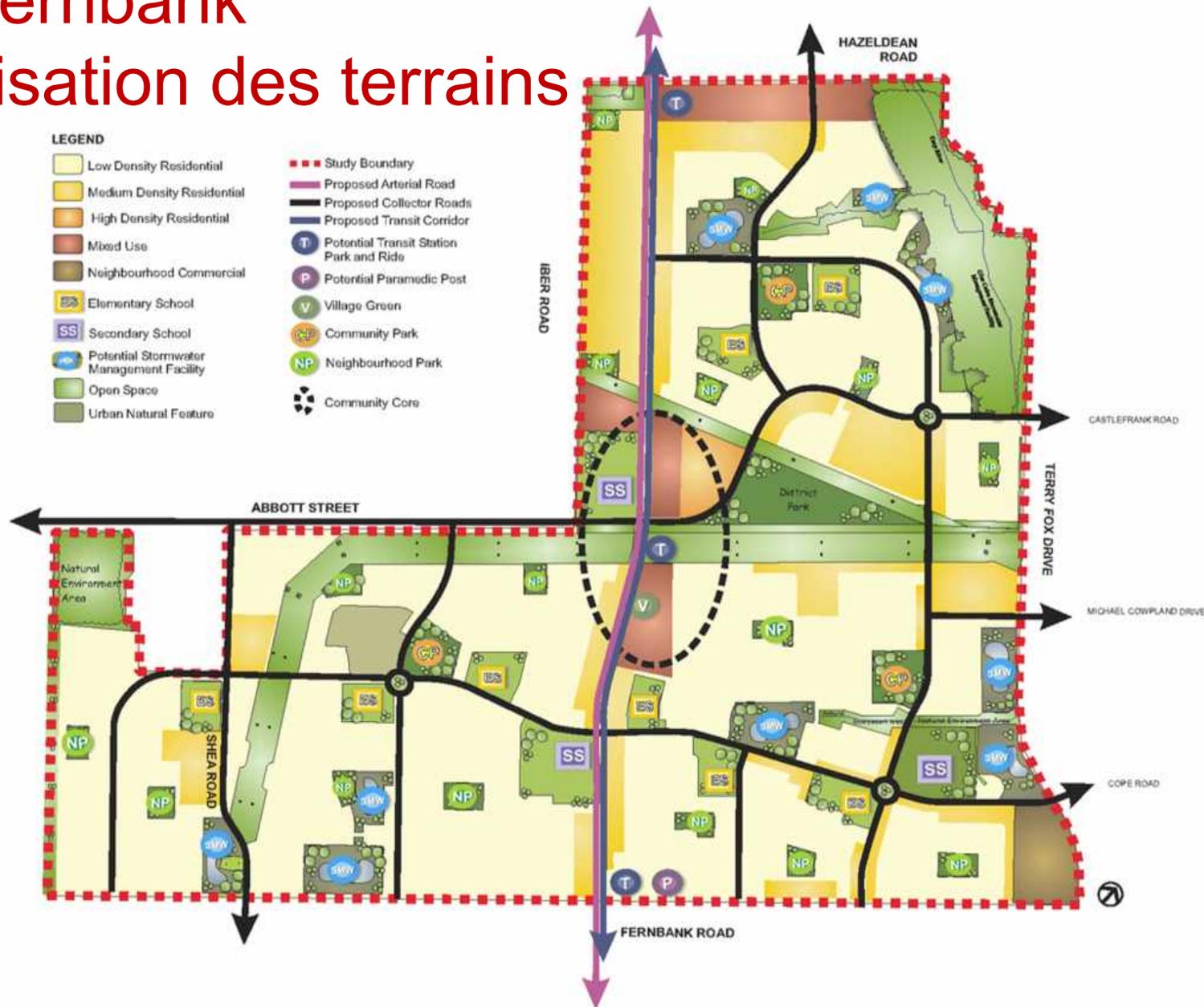
Un vaste réseau de parcs publics a été planifié dans le cadre de la Communauté de Fernbank, allant des parcs passifs aux parcs actifs et aux éléments d'agrément, tels que des installations de loisirs et des terrains de sports, ainsi qu'aux activités de loisirs passifs comme les sentiers polyvalents et les installations cyclables.

Planning Hierarchy



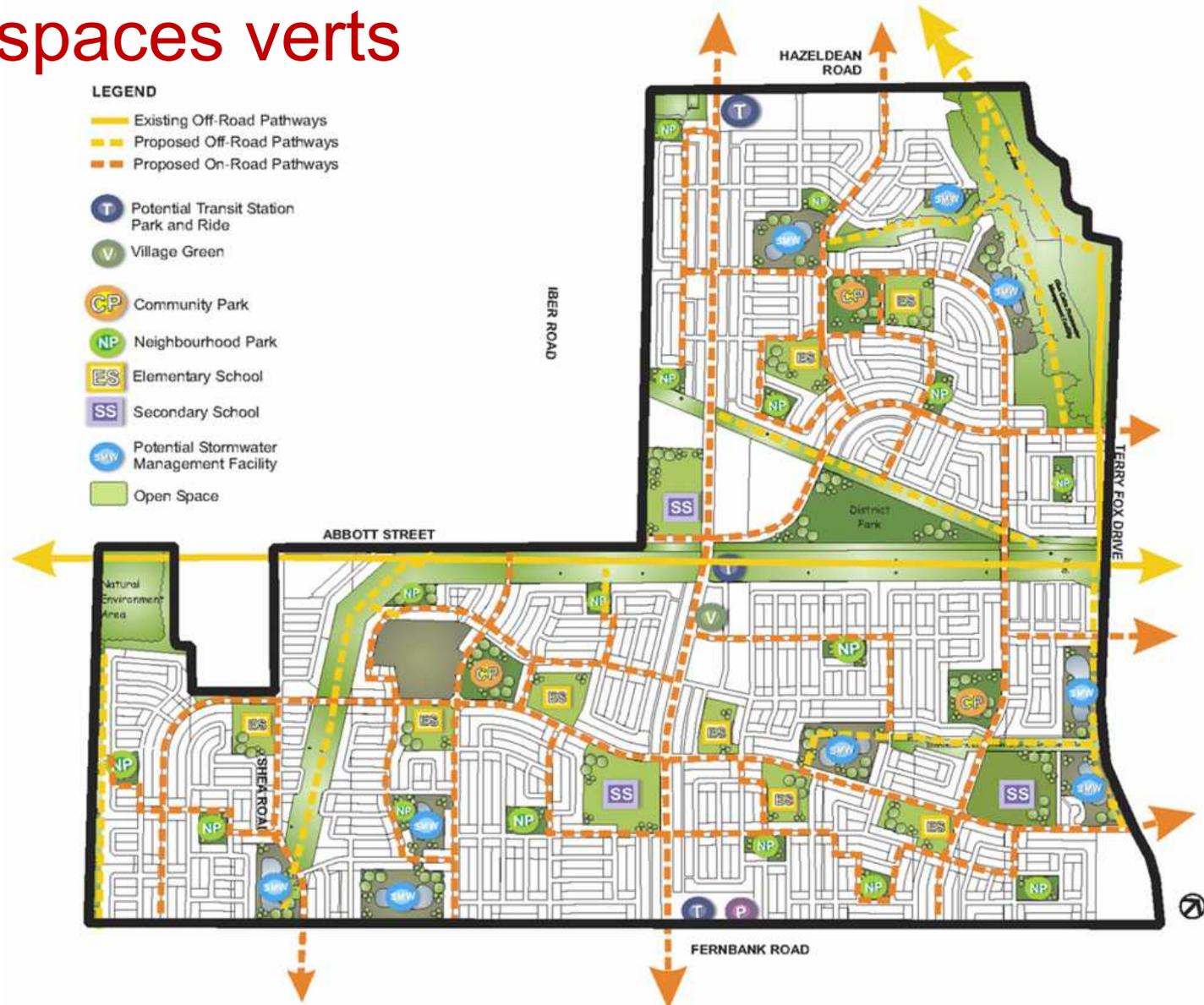
PCC de Fernbank

Plan d'utilisation des terrains



PCC de Fernbank

Plan d'espaces verts

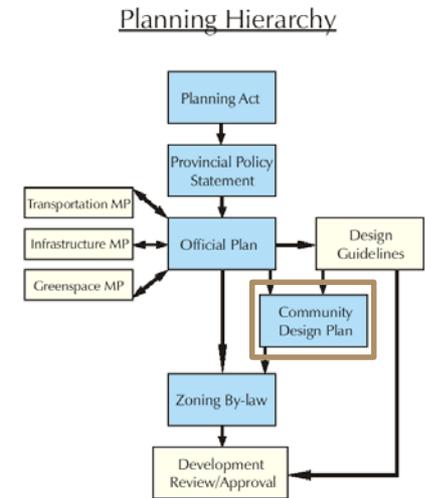


Plans secondaires

Les Plans secondaires font partie du Plan officiel et fournissent des conseils plus détaillés sur l'utilisation des terrains et les politiques propres aux sites.

Le Plan secondaire de **North Gower** comprend des politiques visant les parcs et les espaces libres, y compris :

1. *Annexe B - Le Plan des parcs et des espaces ouverts illustre l'emplacement conceptuel des nouveaux parcs, et servira de guide dans le processus d'approbation des demandes d'aménagement et de planification des parcs. D'autres emplacements pourraient être envisagés pour l'aménagement de parcs, mais doivent être conformes aux visées du Plan des parcs et des espaces ouverts.*



SCHEDULE B to
AMENDMENT NO.65
to the CITY OF OTTAWA
OFFICIAL PLAN



ANNEXE B de
L'AMENDMENT No.65
au PLAN OFFICIEL
DE LA VILLE

NORTH GOWER
SECONDARY PLAN / PLAN SECONDAIRE

Parks and Open Space
Parcs et espaces ouverts

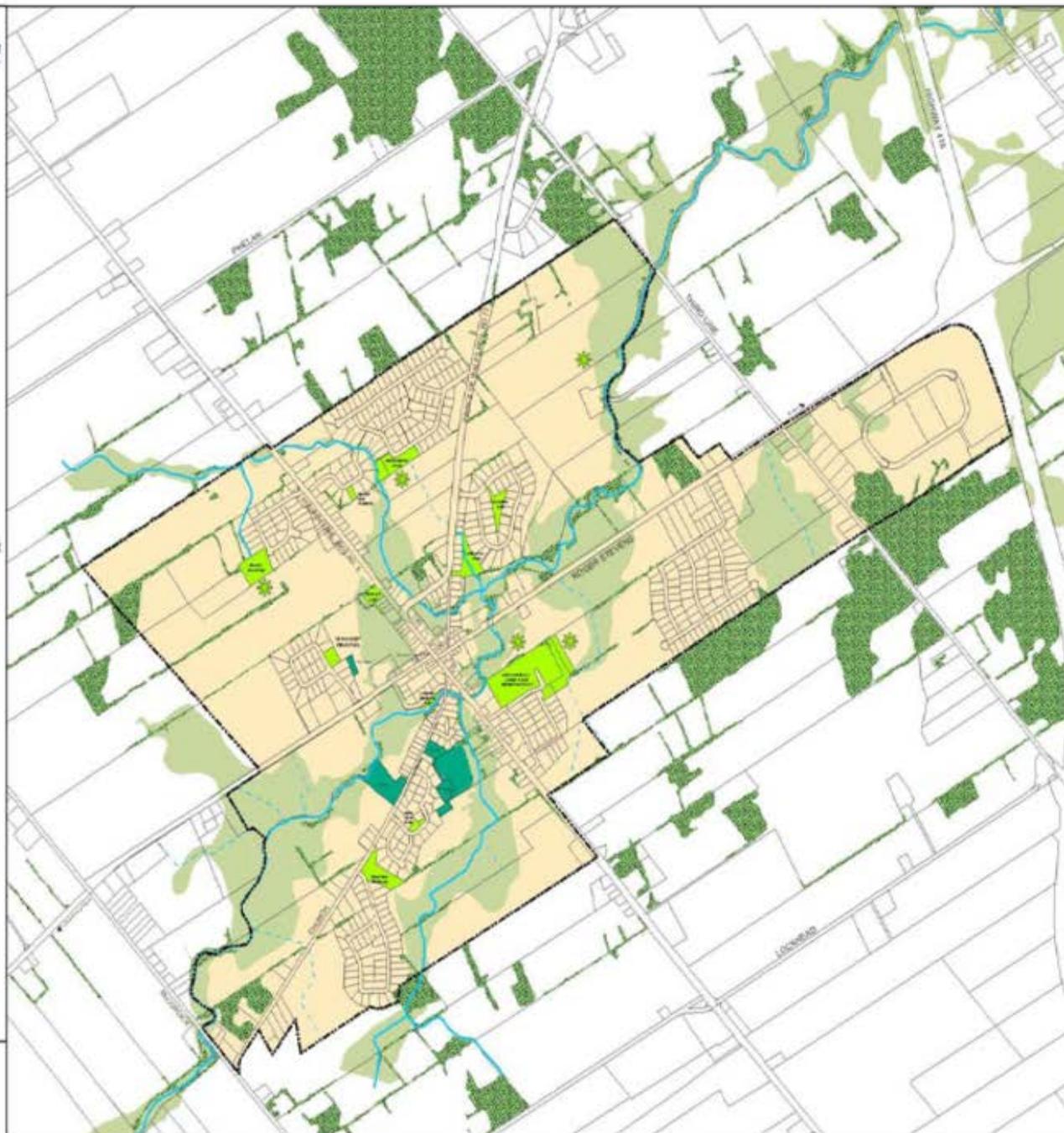
-  Existing Park / Parc existant
-  Possible Future Park / Parc futur éventuel
/ Utilisation actuelle avec espace vert
-  Existing Uses With Greenspace
-  Existing Vegetation / Végétation existante
-  Stevens Creek Floodplain / Plaine inondable
-  Stevens Creek / Ruisseau Stevens
-  Municipal Drain / Drain municipal
-  Village Boundary / Limite du village



Scale 1:20,000

Produced by / produit par
Planning, Transit and the Environment /
Urbanisme, des transports en commun et de l'environnement
Development Approval / Approbation des demandes d'aménagement
Mapping and Graphics / Cartes et Graphiques

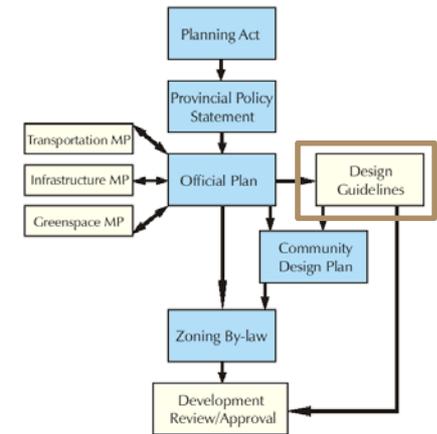
2008



Lignes directrices sur la conception

Les lignes directrices sur la conception et la planification transposent la structure d'envergure du PO en principes détaillés pour l'aménagement. Elles jouent un rôle indispensable en assurant une conception de grande qualité à l'échelle de la ville, et notamment des parcs.

Planning Hierarchy



Lignes directrices achevées :



Urban Design Guidelines for
Greenfield Neighbourhoods



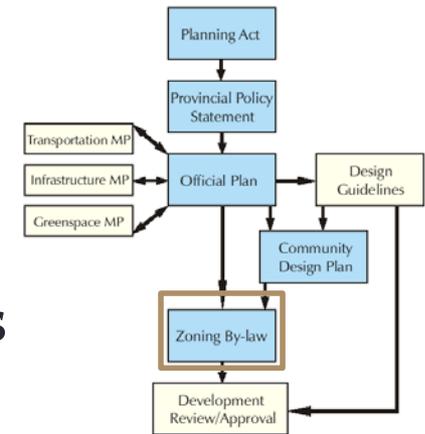
Road Corridor Planning &
Design Guidelines
Urban and Village Collectors
Rural Arterials and collectors

Règlement de zonage

Un règlement de zonage est un ensemble de dispositions qui gouvernent l'aménagement dans un secteur géographique précis. Élaborés en application de l'article 34 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, les règlements de zonage aident à mettre en œuvre les objectifs de la Ville pour son aménagement, tels que définis dans le Plan officiel.

La Partie 8 du Règlement de zonage de la Ville d'Ottawa régit les espaces verts et les espaces de loisirs, et comprend les dispositions suivantes :

Planning Hierarchy

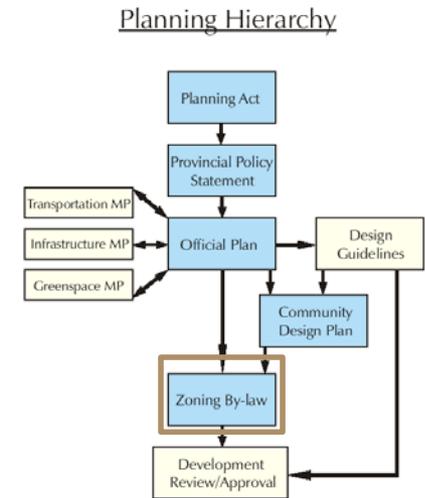


Règlement de zonage (suite)

O1 – Zone de parc et d'espace vert (articles 179-180)

Objectif de la zone

- (1) *permettre des utilisations de parc et d'espace vert ainsi que d'autres utilisations connexes et compatibles dans les secteurs désignés **secteur urbain général, secteur rural général, espace vert d'importance, centre polyvalent, village, secteur rural et secteur central de la ceinture de verdure et sentier récréatif d'importance, et le long d'un couloir de rivières** dans le Plan officiel; et*
- (2) *veiller à ce que l'éventail des utilisations permises ainsi que les règlements applicables s'harmonisent avec l'échelle réduite et la faible intensité qui caractérisent ces espaces verts.*



Règlement de zonage (suite)

O1 – Zone de parc et d'espace vert (articles 179-180)

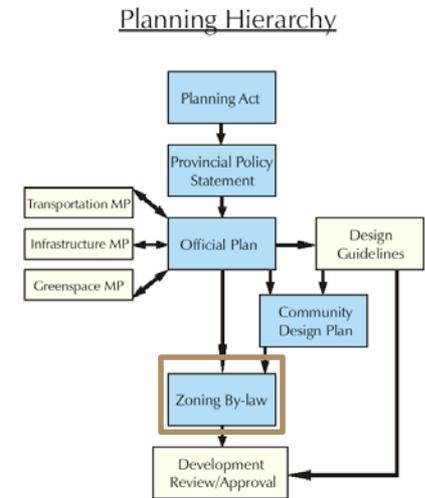
Utilisations permises :

jardin communautaire;

une aire de conservation et d'éducation environnementale;

et un parc.

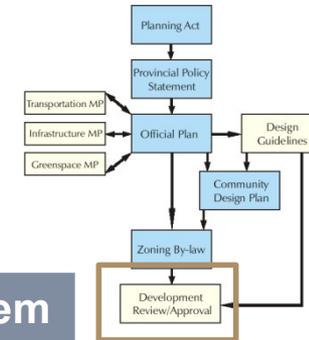
Les parcs sont également autorisés dans de nombreuses autres zones, y compris toutes les zones résidentielles, institutionnelles et industrielles, ainsi que les rues principales.



Demandes d'aménagement

Les politiques, les règles et les règlements dont nous avons discuté jusqu'à présent sont mises en œuvre à l'issue de l'examen et de l'approbation des demandes d'aménagement.

Planning Hierarchy



Demands d'aménagement	Pouvoir d'approbation	Terrains réservés à la création de parcs	Aménagement des parcs
Modification au Plan officiel	Conseil municipal	Peut-être	Peut-être
Modification au règlement de zonage	Conseil municipal	Non	Non
Dérogation mineure	Comité de dérogation	Non	Non
Autorisation de morcellement	Comité de dérogation	Peut-être	Non
Plan de lotissement	Personnel / Comité de l'urbanisme	Oui	Oui
Approbation d'un plan d'implantation	Personnel / Comité de l'urbanisme	Oui	Peut-être
Permis de construire	Chef du service des bâtiments	Non	Non

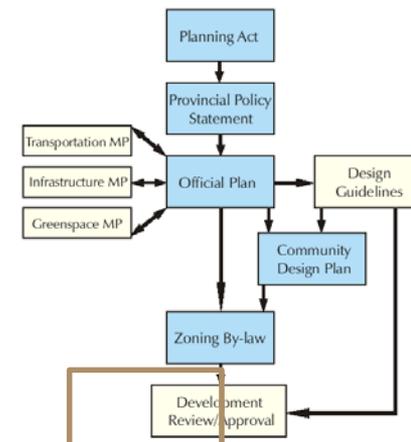
Demands d'aménagement (suite)

Des règlements financiers des terrains à vocation de parc sont souvent perçus sur les morcellements et les plans d'implantation, car très souvent, il s'agit de petits sites peu propices à l'aménagement d'un terrain à vocation de parc.

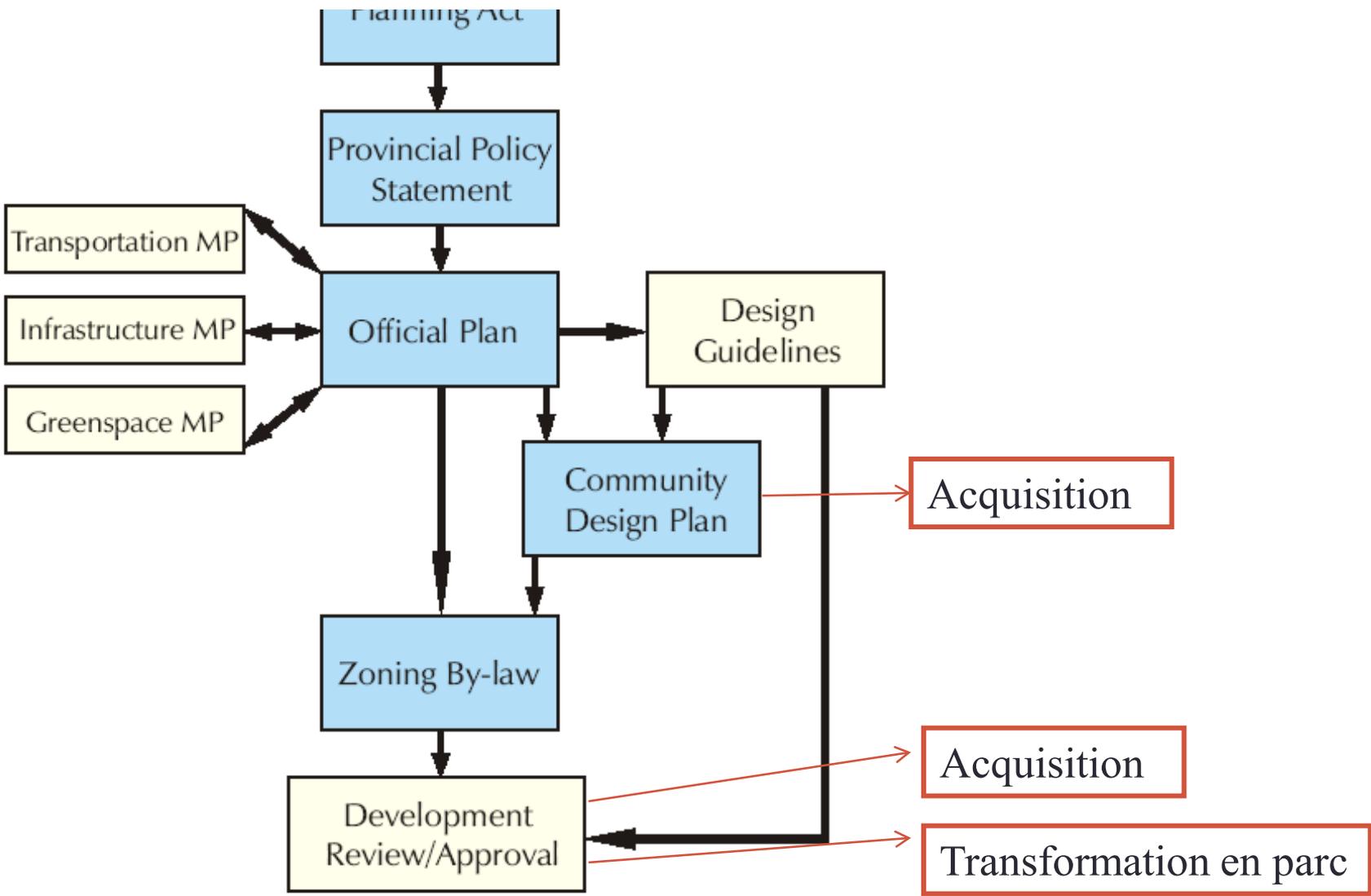
Bruce discutera du **Règlement visant les terrains réservés à la création d'un parc** et du **Règlement financier des frais relatifs aux terrains à vocation de parc**.

Pour les lotissements, les urbanistes tiennent compte des besoins généraux du secteur, des parcs situés dans le voisinage, des politiques pertinentes en matière de PCC, de la topographie naturelle, etc., au moment de définir l'emplacement des parcs.

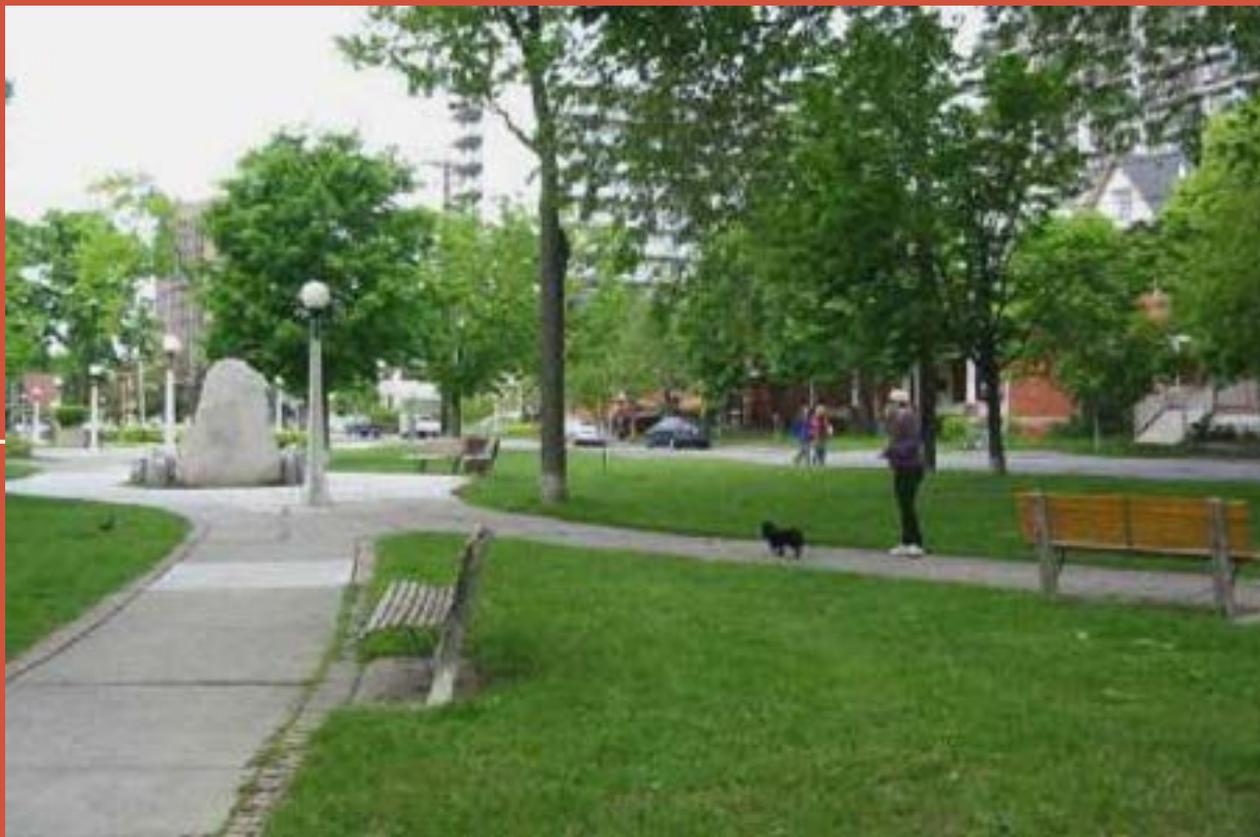
Planning Hierarchy



Origine du terrain réservé à la création d'un parc



Règlement visant les terrains réservés à la création de parcs



LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Règlement exigé;
- Ajout de politiques au PO requis;
- Fixation de taux maximaux et autres de terrains réservés à la création de parcs;
- Règlement financier prévu au lieu des terrains;
- Gestion des fonds dictée.





DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT

- 2 % pour les terrains à vocation ind. et com.
- 5 % pour les terrains à utilisation rés. et autres
- Autre solution pour les densités supérieures
- Plafond de 10 % pour les appartements
- Taux fixe pour le morcellement de terrains en milieu rural
- Calcul pour les utilisations polyvalentes
- Définition des terrains acceptables

RÈGLEMENT FINANCIER DES TERRAINS

- Règlement financier lorsque les terrains ne sont pas requis;
- Équivalent à la valeur du terrain à vocation de parc;
- Le règlement financier ne doit pas dépasser le plafond de 10 %;
- Valeur du jour, avant l'approbation;
- Règlement financier pour le terrain, les installations ou les mises en valeur



COMPTABILISATION DES RÈGLEMENTS FINANCIERS



- 23 quartiers et 1 à l'échelle de la ville
- 60 % attribués à un quartier
- 40 % attribués à l'ensemble de la ville
- Présentation de rapports réguliers
- Les fonds faisant l'objet d'un rappel ne sont pas consignés dans le rapport
- Accessibles au moyen du budget et des plans de travail des services



EXEMPTIONS

- Utilisations définies dans le règlement
- Certaines modifications à l'utilisation
- Existence d'accords antérieurs
- Remplacement des utilisations existantes ne visant pas à être agrandies
- Approbation de l'aménagement non exigée

3. LES PARCS DANS LA VILLE D'OTTAWA



Définir les parcs de la Ville d'Ottawa



- Un parc de la Ville d'Ottawa désigne une parcelle de terrain que la municipalité a obtenue dans le cadre de l'assignation de terrains à la création de parcs ou d'autres moyens d'acquisition, et qu'elle destine à des lieux de loisirs actifs et passifs réservés au public.
- La plupart des parcs reviennent à la Ville dans le cadre du processus d'aménagement.
- L'affectation de terrains à la création de parcs est généralement honorée indéfiniment.
- La Ville d'Ottawa est responsable de la planification, de la gestion et de l'exploitation de plus de 1 000 parcs.

Définir les parcs de la Ville d'Ottawa (suite)



- Les parcs évoluent au fil des ans grâce à la remise en valeur programmée des espaces ou des besoins liés au cycle de vie.
- Les parcs municipaux contribuent à toute l'infrastructure verte et au réseau d'espaces libres dans toute la ville.

Ce que n'est pas un parc de la Ville d'Ottawa

Ottawa comprend de nombreux autres types d'espaces verts, qui dépassent le cadre d'un parc municipal tels que :

- les terres fédérales, p. ex., la CCN, Parcs Canada, Agriculture Canada, Défense nationale du Canada;
- les espaces verts tels que les servitudes ou les emprises;
- les caractéristiques naturelles urbaines;
- Les zones naturelles / terres humides;
- les sentiers.



Types de parcs

Par définition, les parcs sont **actifs** ou **passifs**.

- Cette classification détermine le type d'activité mené dans le parc et le financement alloué à la conception et à l'aménagement du parc.
- **Les parcs actifs** désignent des parcs accueillant toutes sortes d'éléments d'agrément permettant des jeux ou des loisirs actifs, tels que des structures de jeu, des jeux de boules / pétanque, des terrains de jeu, des petites patinoires, etc.
- **Les parcs passifs** désignent des parcs permettant d'y exercer des activités passives, comme la lecture, l'observation des oiseaux, ou de s'y reposer. On y trouve différents éléments, comme des bancs et des sentiers de poussière de pierre.



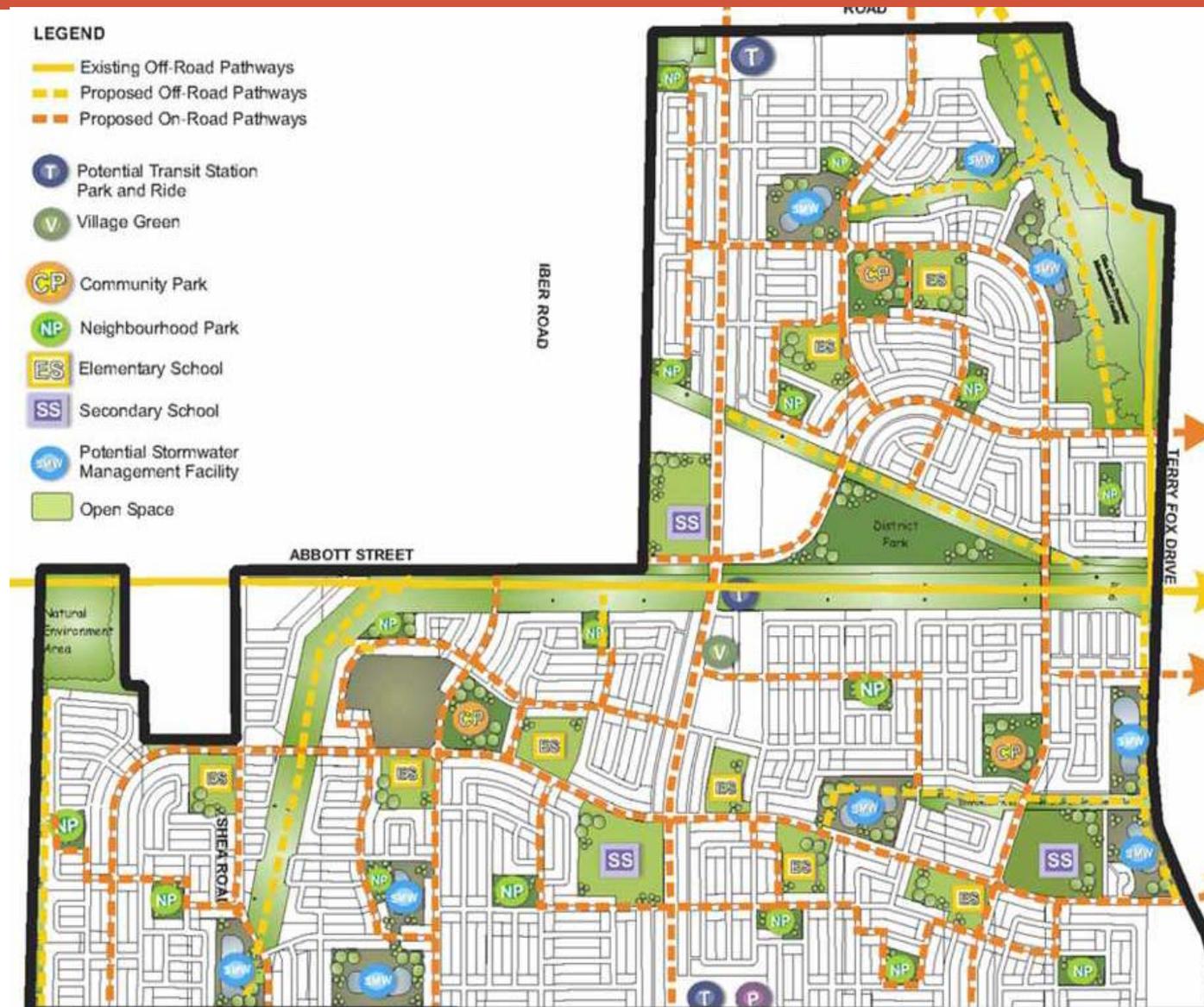
Types de parcs (suite)

En tant que responsables de la planification et de l'aménagement des parcs, nous supervisons la conception et la construction des parcs de la ville, dont :

- les parcs urbains de la ceinture de verdure;
- les parcs de style urbain des secteurs suburbains;
- les parcs suburbains;
- les parcs du « village rural »;
- les parcs du domaine rural.



Hiérarchie des parcs



Hiérarchie des parcs

Parcs de district :

- Acquis par la Ville grâce au fonds des règlements financiers et au fonds d'immobilisation;
- Minimum de 8 hectares (20 acres);
- Accueillent des installations de loisirs, telles que des patinoires et installations sportives, piscines, centres communautaires et bibliothèques;
- Situés en milieu urbain, suburbain et rural;
- Souvent identifiés dans un Plan de conception communautaire;
- Conçus pour desservir une région.



Hiérarchie des parcs (suite)

Parcs communautaires :

- Acquis dans le cadre du processus de détermination de terrains réservés à la création de parcs;
- Minimum de 3,25 hectares (8 acres);
- Situés au centre de la communauté et dans un rayon de 800 m;
- Situés dans des aménagements urbains, suburbains et ruraux;
- Destinés à répondre aux besoins de différents quartiers;
- Accueillent des installations de loisirs à l'échelle communautaire, comme des sites de jeu dans l'eau, des terrains de jeu et de sports, des salles communautaires, des pavillons et des caractéristiques naturelles.



Hiérarchie des parcs (suite)

Parcs de quartier :

- Acquis dans le cadre du processus de détermination de terrains réservés à la création de parcs;
- Minimum de 0,8 hectares (2 acres);
- Situés au centre du quartier et dans un rayon de 400m;
- Peut intégrer des structures de jeu, des terrains de sports, des sites de jeu dans l'eau et des caractéristiques naturelles.



Miniparcs :

- Acquis dans le cadre du processus de détermination de terrains réservés à la création de parcs;
- Minimum de 0,4 hectares (1 acre);
- Situés en milieu urbain et suburbain;
- Situés dans des secteurs urbains et suburbains de style urbain;
- Accueillent des éléments tels que des aires de jeu, des bancs et des patinoires;
- Constituent souvent le principal espace vert pour les résidents en milieu urbain habitant des quartiers plus denses.

PLANIFICATION DES LOISIRS ET AMÉNAGEMENT DES INSTALLATIONS



Services des parcs, des loisirs et de la culture

La Mission :

- Veiller à ce que les collectivités, les résidents et les visiteurs disposent des lieux, des programmes, des activités et des services qui leur permettent de profiter de tous les avantages qu'offrent les Services des parcs, des loisirs et de la culture.

Les principes opérationnels liés au milieu bâti :

- **Consultation**
- **Responsabilisation**
- **Collaboration**
- **Accessibilité**

Aperçu des Services des parcs, des loisirs et de la culture

Quatre directions

- **Direction des programmes communautaires**
- **Direction des complexes, et installations de natation et de conditionnement physique**
- **Direction du service de la culture et du patrimoine**

La quatrième accueille les urbanistes, loisirs et parcs :

Direction des relations avec la clientèle, de l'intégration des activités et du financement

située croissant Constellation, à Ottawa-ouest;

elle traite des **enjeux organisationnels** des installations de loisirs et des parcs existant.

Planification des loisirs et aménagement des installations

- La Direction comprend 2 unités et 4 divisions - dont la

Direction de la Planification des loisirs et de l'aménagement des installations.

- Les urbanistes en loisirs y gèrent la livraison des **installations de loisirs construites ou rénovées** –
- ajout ou rénovation de bâtiments entiers ou d'éléments de bâtiments existants;
- **des parcs existants sont réaménagés et mis en valeur et** avec l'appui des Services d'infrastructure : Conception et construction : Architecture des bâtiments et aménagement paysager.

Rénovation des installations de PLAI : Hintonburg - Salles communautaires au sous-sol



Agrandissement des installations de loisirs de PLA1 a Centre communautaire du quartier Hunt Club :



Nouvelle installation du PLAI : Garderie Huron



Processus de la planification des loisirs et de l'aménagement des installations

- Ce processus varie selon les types de financement;
- Des documents de planification historiques fournissent le contexte nécessaire;
- Le réaménagement et la mise en valeur d'un parc suit un processus similaire à celui d'une nouvelle construction.
- Lors d'un processus rigoureux de consultation, les communautés sont informées des intentions du projet et approuvent sa conception.

Processus de la planification des loisirs et de l'aménagement des installations

- Le projet de parc est ensuite entièrement exécuté par l'**Unité d'architecture paysagère (UAP)**.
- Durant le processus d'appels d'offres et la construction par l'UAP, l'urbaniste chargé des loisirs continue d'assurer la liaison avec la communauté, assurant une continuité.
- Pour fournir une orientation, les Services des parcs, des loisirs et de la culture ont élaboré une stratégie pratique visant à définir les besoins des résidents futurs dans l'optique de la programmation des loisirs - avec l'accès de tous les groupes aux programmes de loisirs.

Un **Plan directeur général** des loisirs suivra.

- Sur le plan de la planification physique actuelle, le document provisoire utilisé pour la construction et la remise à neuf des parcs est la Stratégie pour les terrains de sports.
- Celui-ci est accompagné d'un plan d'aménagement des installations.
- Idéalement, le cycle de planification se poursuivra à un rythme quinquennal.

Stratégie pour les terrains de sports

- L'inventaire actuel des terrains compte **455 terrains de sports (soccer et football) et 298 terrains de balle.**
- Dans la mesure du possible, les terrains conçus sont polyvalents - Par exemple, deux parties de disque volant d'équipe peuvent être jouées sur un grand terrain de soccer. Les terrains sont souvent dotés de plusieurs poteaux de but de façon à pouvoir être servir dans deux sports différents, en particulier quand ils se jouent à différentes saisons, par ex., le soccer et le football.

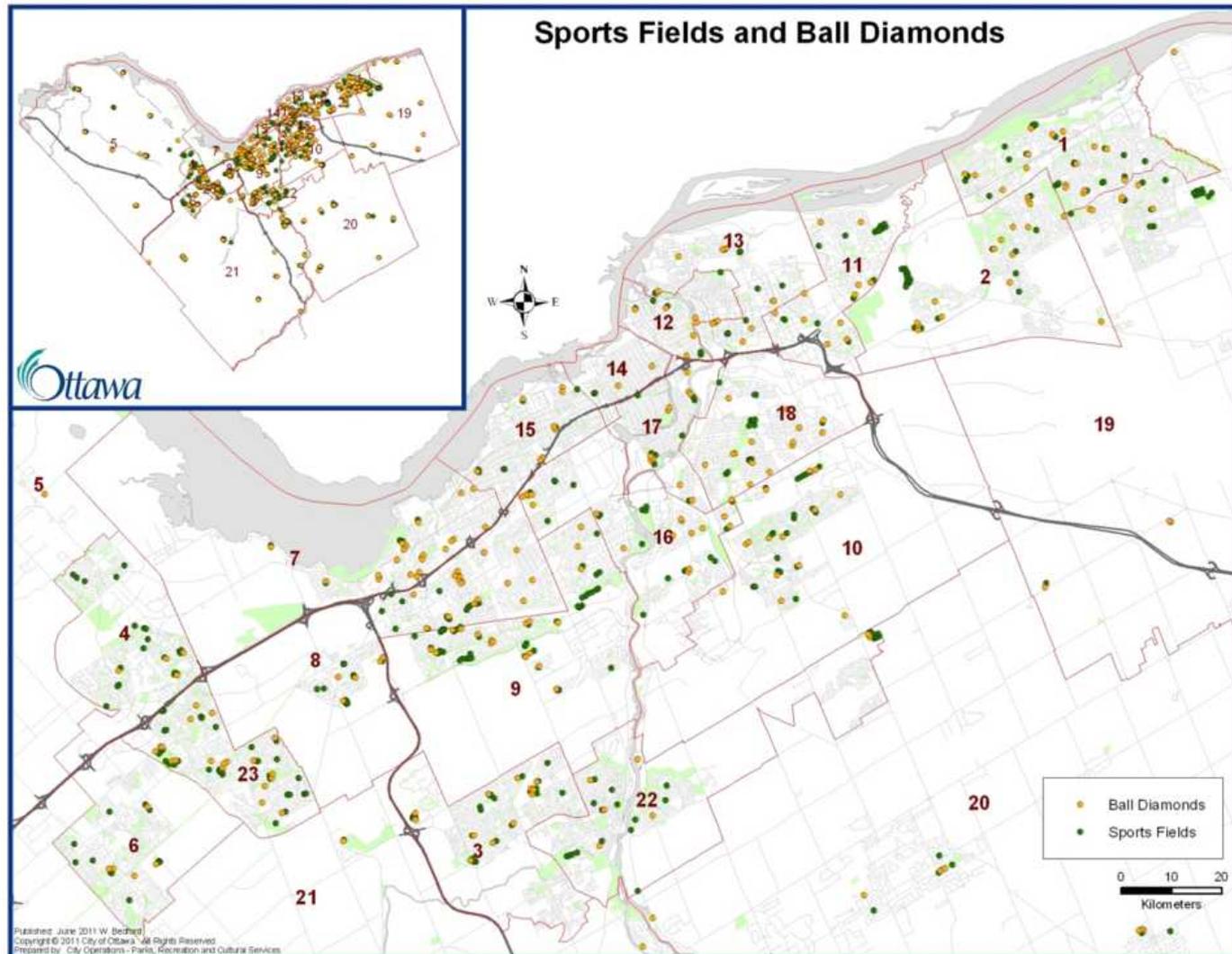
198 terrains de balle :

- 32 de tee-ball; 37 de baseball; 229 de balle molle

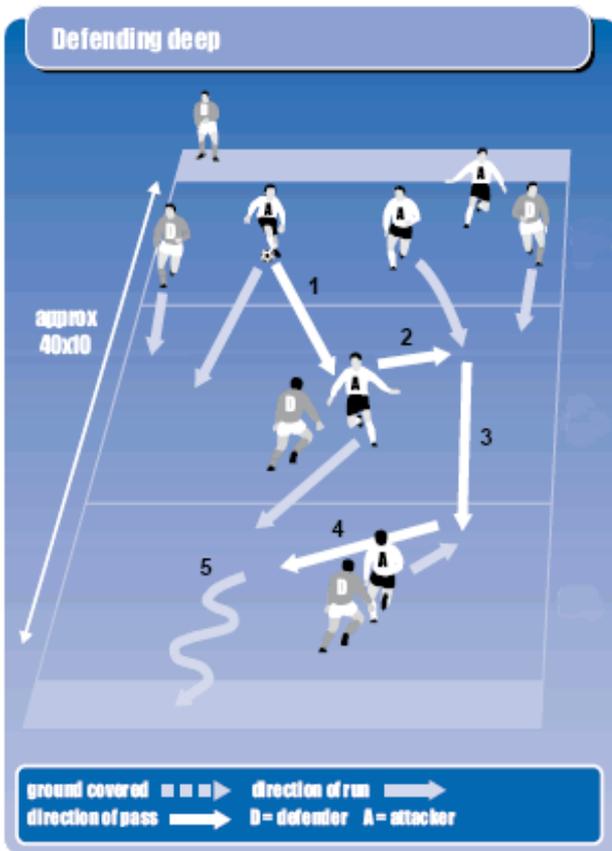
455 terrains de sports :

- 13 polyvalents (soccer/football/rugby); 11 équipes de disque volant d'équipe
- 31 de football; 1 de rugby; 1 de hockey sur gazon et 366 de soccer
 - 167 miniterrains (dont 47 désignés comme superposés à un grand terrain, deux par terrain en général) et 178 terrains complets
- 26 réservés à une utilisation générale

Répartition des terrains de sports et de balle



Stratégie pour les terrains de sports (suite)



- Le soccer compte le plus grand nombre de participants, et est donc le principal usager des terrains de sports à Ottawa, suivi de près par les groupes de balle molle et de baseball.
- Le nombre annuel total d'heures réservées s'élève à :
 - terrains de balle : 55 426 heures
 - terrains de sports : 120 432 heures.

À l'échelle d'un miniparc : Parc Carruthers Stirling à Hintonburg



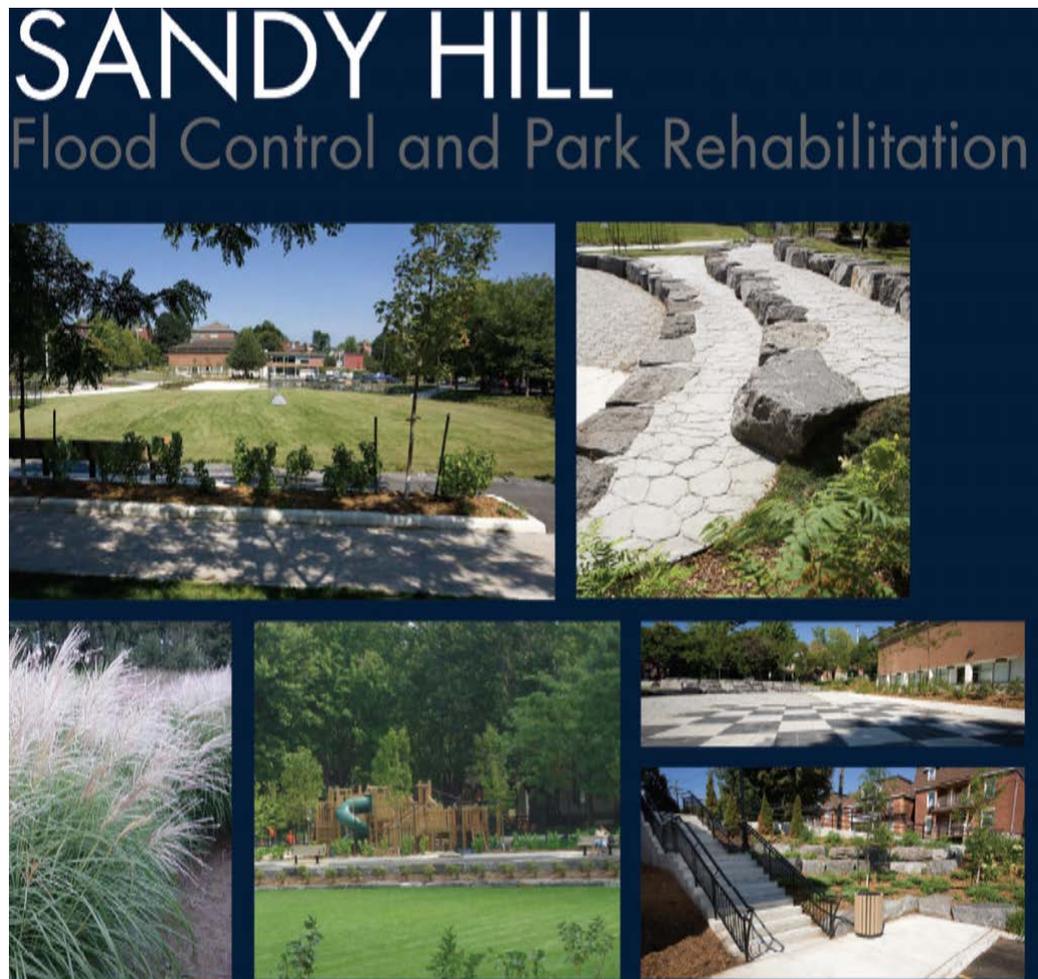
À l'échelle d'un quartier : Bordeleau à Lowertown



l'échelle d'une communauté: Dovercourt à West



À l'échelle de la ville dans la communauté de Sandy Hill – Site du parc Sandy Hill





Ce réaménagement a remporté cinq prix décernés par la Ville d'Ottawa et ailleurs en Amérique du Nord.



Critère principal du PLAI : Accès à tous les résidents

Questions?



Messages clés

- Le processus de planification a été créé par la province.
- Il existe une hiérarchie de planificateurs en Ontario.
- En matière de planification et de développement des parcs, les frais de développement permettent de financer tous les nouveaux parcs, à l'exception des parcs de district.
- La planification des parcs exige l'assignation de terrains à la création de parcs; le nombre maximum de terrains à vocation de parc confèrera aux générations futures suffisamment de parcs.

Messages clés (suite)

- Les gens adorent les parcs et les espaces verts.
- Les parcs sont des lieux spéciaux qui évoquent des sentiments de bonheur, des souvenirs d'enfance, des événements particuliers, la nature, l'aventure, la santé, les sports.
- Les parcs sont importants pour la santé environnementale, la qualité esthétique des villes et la santé physique et émotionnelle de leurs résidents.



Comment participer

- Devenez bénévole au sein d'un comité conseil, par ex., du Comité conseil sur les parcs et les loisirs ou du Comité conseil d'Ottawa sur la foresterie et les espaces verts.
- Rejoignez les rangs d'une association communautaire.
- Adoptez un parc.
- http://www.ottawa.ca/residents/environment/community/adopt_fr.html
- Mettez en valeur les parcs que vous aimez et déposez une demande de subvention auprès du Partenariat communautaire - Subventions pour grandes et petites bourses.
- http://www.ottawa.ca/residents/funding/capital_major/index_fr.html
- Assistez à une consultation publique où les enjeux ou les plans des parcs sont présentés.

